

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 21/11/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 02/12/16
Affichage le : 22/12/16
Transmission préfecture le : 22/12/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161216-lmc195265-DE-1-1
Du : 22/12/16
Délibération exécutoire le : 22/12/16

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 décembre 2016

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958 et notamment en ses articles 47-2 et 72,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L3312-4,

Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M. 52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M. 22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil général du 13 février 2004 relative aux durées d'amortissement et seuil de faible valeur,

Vu la délibération du Conseil général du 23 juin 2006 relative à la fixation des modalités du rattachement des charges et des produits,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le Règlement budgétaire et financier joint en annexe à la présente délibération.

Abroge la délibération du Conseil général en date du 13 février 2004 relative aux durées d'amortissement et seuil de faible valeur.

Abroge la délibération du Conseil général en date du 23 juin 2006 relative à la fixation des modalités du rattachement des charges et des produits.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 décembre 2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Philippe Brillault, Pierre Fond à Pierre Bédier, Janick Géhin à Karl Olive, Marcelle Gorguès à Ghislain Fournier.